

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 7 juin 2021 à 19h30.

Séance tenue en public au centre communautaire, 508, des Bosquets afin de permettre le respect des normes sanitaires en vigueur, avis public ayant été publié conformément à la loi.

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présent, Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h33.

2. Résolution numéro 21-06-82 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur Pierre Sévigny, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 21-06-83 adoption du procès-verbal de la séance Ordinaire du 3 mai 2021

Sur proposition de Monsieur Michel Beauchesne il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 tel que présenté.

4. Résolution numéro 21-06-84 résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par **Madame Monique Fortier** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2021 **au montant de 165 586,88\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Excavation FMK (dernier versement déneigement, 14 822,20\$), Laforest Nova Aqua inc. (test hydrologique puits secteur lac Rose, 17 340,92\$), Lavery Avocats (7 318,16\$), Michel Pépin Archiviste (3 890,55\$), Ministre des Finances (1^{er} versement Sûreté du Québec, 20 980\$), MRC de Bécancour (quote-part, 2^e versement, 23 270\$), Olivier Précourt (compagnonnage, 6 080,90\$), SSIRMRCB (service incendies, 2^e versement, 21 039\$) et Vallières asphalte (réparations Pionniers Nord, 20 971,44\$).

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Dépôt par la Mairesse des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'année 2020

La Mairesse dépose le rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2020

6.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposé aux glissements de terrain

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller au siège numéro 2

1- **Donne avis de motion** que sera déposé pour adoption lors d'une séance subséquente le règlement numéro 260, exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposé aux glissements de terrain.

2- **Dépose le projet de règlement numéro 260, exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposé aux glissements de terrain.**

Le règlement vise à assujettir la délivrance de tout permis de construction ou de lotissement ou de tout certificat d'autorisation à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil municipal sur la pertinence de délivrer le permis ou le certificat et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu de ces contraintes.

Ledit règlement s'applique spécifiquement pour les interventions dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain de la municipalité.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 492 des Bosquets durant les heures d'ouverture régulières et sera également disponible sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet « règlements ».

6.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 223, règlement sur la gestion contractuelle

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller au siège numéro 1

1- **Donne avis de motion** que sera déposé pour adoption lors d'une séance subséquente le règlement numéro 261, modifiant le règlement numéro 223, règlement sur la gestion contractuelle.

1- **Dépose le projet de règlement numéro 261, modifiant le règlement numéro 223, règlement sur la gestion contractuelle**, pour ajouter une disposition conformément à la loi pour favoriser l'achat local et pour que le maximum autorisé pour un contrat de gré à gré soit ajusté sous le seuil décrété par le Ministre obligeant de procéder à un appel d'offres public au sens du Code municipal peut être conclu de gré à gré par la Municipalité.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 492 des Bosquets durant les heures d'ouverture régulières et sera également disponible sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet « règlements ».

- 6.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur les branchements au réseau d'égout municipal

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller au siège numéro 1

- 1- **Donne avis de motion** que sera déposé pour adoption lors d'une séance subséquente le règlement numéro 262, règlement sur les branchements à l'égout municipal
- 2- **Dépose le projet de règlement numéro 262, règlement sur les branchements à l'égout municipal.** Ce projet de règlement vise à encadrer tous les branchements actuels et futurs au réseau d'égout municipal existant ou à construire. Également, celui-ci va permettre d'exiger le débranchement des gouttières à l'égout sanitaire du secteur du lac Rose.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 492 des Bosquets durant les heures d'ouverture régulières et sera également disponible sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet « règlements ».

- 6.5 Résolution pour autoriser un emprunt temporaire pour financer les activités d'investissement de 2021-2022

**Résolution numéro 21-06-85 pour autoriser un emprunt temporaire
pour financer les activités
d'investissement de 2021-2022**

CONSIDÉRANT les travaux routiers approuvés dans la programmation TECQ 2019-2023, soit les travaux sur la route des Cyprès et sur le rang des Bocages, dont le coût total des travaux est d'environ 300 000\$;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 258, adopté le 3 mai 2021 par la résolution numéro 21-05-62 qui prévoit une dépense de 939 300\$ et un emprunt de 657 510\$, pour la construction d'un entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Madame Andrée Laforest, a confirmé l'admissibilité du projet d'entrepôt municipal au programme RÉCIM et le versement de la subvention selon les termes de l'entente à venir, soit un montant de 657 510\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford fasse une demande d'emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne pour un montant d'un million de dollars (1 000 000,00\$) dans le but de pourvoir aux dépenses de voirie municipale et de construction d'un entrepôt municipal;

Que cet emprunt temporaire soit remboursé dès réception des sommes attendues dans le Programme TECQ 2019-2023, soit au printemps 2022 pour les travaux de voirie et dès conclusion de l'entente relative au règlement d'emprunt avec le ministère des Finances du Québec, pour la construction de l'entrepôt municipal;

Que madame Ginette Deshaies, Mairesse soit autorisée à signer tout document menant à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

- 6.6 Démission de Daniel René au poste de Directeur général et appel de candidature

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Résolution numéro 21-06-86 Pour accepter la démission de Monsieur Daniel René et autoriser l'appel de candidature pour le poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière/Directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Daniel René pour des raisons personnelles au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT les termes du contrat de travail que la Municipalité a avec Monsieur René;

CONSIDÉRANT l'importance de pourvoir rapidement au poste à la Direction générale de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu:

D'accepter la démission de monsieur René et de payer toute somme due à la fin du présent mandat;

D'autoriser l'appel de candidature pour pourvoir au poste dans les meilleurs délais;

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers

7.1 Résolution pour nommer un adjoint au coordonnateur régional pour la gestion des cours d'eau

Résolution numéro 21-06-87 Pour nommer un adjoint au coordonnateur régional des cours d'eau

CONSIDÉRANT le règlement No. 345 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT l'article 15 dudit règlement;

Il est proposé par Monsieur Yves Desrochers et unanimement résolu :

De nommer le responsable des travaux publics de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford comme fonctionnaire désigné comme adjoint au coordonnateur régional. En son absence, la Direction générale peut agir à titre d'adjointe.

ADOPTÉE

7.2 Résolution pour autoriser le versement de l'aide financière annuelle au Club social de Ste-Marie

Résolution numéro 21-06-88 pour autoriser le versement de l'aide financière annuelle au Club social de Ste-Marie

CONSIDÉRANT l'engagement annuel de la Municipalité pour l'organisme de loisirs qu'est le Club social de Ste-Marie;

CONSIDÉRANT qu'un montant est prévu au budget annuel d'opérations;

Il est proposé par Monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu :

D'autoriser le versement de l'aide annuelle octroyée par la Municipalité, soit une somme de 9 500\$ pour 2021, au Club social de Ste-Marie tel que prévu au budget d'opérations.

ADOPTÉE

- 7.3 Résolution pour autoriser le paiement de facture de Lavery Avocats pour un dossier litigieux

Résolution numéro 21-06-89 Pour autoriser le paiement de la facture de Lavery Avocats pour un dossier litigieux et confidentiel

CONSIDÉRANT un important dossier de non-respect des règlements et lois en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'ampleur et la quantité des infractions sont importantes et que des communications par l'intermédiaire d'un avocat ont été jugées nécessaires;

Il est proposé par Madame Monique Fortier et unanimement résolu:

D'autoriser le paiement de la facture de Lavery Avocats au montant de 5 573\$ plus les taxes applicables dans le dossier mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

- 7.4 Résolution pour autoriser le versement de l'aide financière annuelle à l'Association de mise en valeur de la rivière Gentilly (AMVRG)

Résolution numéro 21-06-90 Pour autoriser le versement de l'aide financière annuelle prévue au budget d'opération à l'AMVRG

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de venir en aide annuellement à l'AMVRG;

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'aide annuelle de 2020 n'a pas été versée;

Il est proposé par Monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement des sommes demandées pour 2020 et 2021, soit un montant total de 8 665,87\$ à l'AMVRG.

ADOPTÉE

8. Aqueduc & égout

- 8.1 Résolution pour autoriser le paiement de la facture de LNA hydrogéologie environnement pour des tests au puits d'eau potable secteur lac Rose

Résolution numéro 21-06-91 Pour autoriser le paiement de la facture de LNA hydrogéologie environnement pour des tests au puits d'eau potable secteur lac Rose

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-05-70 octroyant le mandat pour des tests au puits d'eau potable du secteur du lac Rose;

Il est proposé par Monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la facture de LNA hydrogéologie environnement au montant de 17 340,92\$ qui est en deçà de l'offre de service préalablement obtenue et acceptée par résolution;

D'imputer ce montant dans la programmation TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

8.2 Résolution pour autoriser le paiement de la facture d’Olivier
Précourt pour le compagnonnage

**Résolution numéro 21-06-92 pour autoriser le paiement de la facture
d’Olivier Précourt pour le compagnonnage**

CONSIDÉRANT le programme de coopération intermunicipale avec la
Municipalité de Saint-Sylvère pour la formation et le partage des ressources,
essentiellement en eau potable et eaux usées;

CONSIDÉRANT qu’Olivier Précourt a été mandaté pour assurer le
compagnonnage nécessaire à l’obtention des cartes d’opérateur en eau
potable pour Marco Bérubé, responsable des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu :

D’autoriser le paiement de la facture d’Olivier Précourt au montant de
6080,69\$.

ADOPTÉE

9. Voirie municipale

9.1 Résolution pour l’adjudication du contrat de construction d’un
entrepôt municipal conditionnellement à l’approbation de notre
règlement d’emprunt

**Résolution numéro 21-06-93 pour l’adjudication du contrat de
construction d’un entrepôt municipal
conditionnellement à l’approbation de
notre règlement d’emprunt**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public réalisé en mars-avril 2021 pour la
construction d’un entrepôt municipal dans le programme RÉCIM du ministère
des Affaires municipales et de l’Habitation;

CONSIDÉRANT que la ministre, Madame Andrée Laforest, a confirmé
l’admissibilité de notre projet à une aide financière dans le programme cité
ci-haut, dans une lettre datée du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT que les résultats d’ouverture de l’appel d’offres sont les
suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	Conforme (oui ou non)
Construction Sipro inc.	994 771.64\$	Oui
Therrien entrepreneur général	904 853,00\$	Oui
CR Nouvel Air 2018	879 484,02\$	Oui

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation de Madame Michelle Côté,
architecte;

Il est proposé par Monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu:

De suivre la recommandation de Madame Michelle Côté architecte et
d’octroyer le contrat à CR Nouvel Air 2018, plus bas soumissionnaire
conforme, et ce, conditionnellement à l’approbation par le ministère de notre
règlement d’emprunt.

ADOPTÉE

- 9.2 Résolution pour entériner l'embauche d'un journalier, poste temporaire à temps plein

Résolution numéro 21-06-94 pour entériner l'embauche d'un journalier, poste temporaire à temps plein

Il est proposé par Madame Monique Fortier et unanimement résolu

D'autoriser l'embauche de Monsieur Steve Saint-Louis domicilié à Sainte-Marie-de-Blandford au poste de journalier selon termes de la convention de travail en vigueur et tel qu'entendu avec la Direction générale.

QUE la période d'embauche prévue de mai à octobre soit évaluée selon les besoins par la direction générale compte tenu de l'absence prolongée du responsable des travaux publics.

QU'une somme de 35\$ soit allouée mensuellement à Monsieur Saint-Louis pour l'utilisation de son téléphone personnel, forfait téléphonie seulement et utilisable sur notre territoire.

ADOPTÉE

- 9.3 Résolution pour entériner l'offre de services professionnels de Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de remplacement de ponceaux rang du Bocage

Résolution numéro 21-06-95 Pour entériner l'offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de remplacement de ponceaux rang du Bocage

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement des ponceaux rang du Bocage sont admissibles et inclus à la programmation TECQ acceptée par le ministère (MAMH)

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'avoir un contrôle qualitatif des matériaux et de la compaction lors du remplacement des ponceaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service faite par Englobe Corp. qui convient à la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services professionnels d'Englobe Corp. au montant de 7 907,35\$ plus les taxes applicables pour les vérifications de compaction et le contrôle qualitatif des matériaux tel que décrit dans leur offre de service du 28 mai 2021.

ADOPTÉE

10. Urbanisme

- 10.1 Dépôt des rapports des inspecteurs en bâtiment et en environnement : mai 2021.

- 10.2 Résolution pour mandat à la MRC de Bécancour pour les modifications souhaitées au règlement de zonage et pour la rédaction d'un règlement concernant les expertises en zones de contraintes

Résolution numéro 21-06-96 Pour mandater Madame Marie-Pier Lamy aménagiste à la MRC de Bécancour pour les

**modifications réglementaires souhaitées de
notre règlement de zonage et la rédaction
d'un nouveau règlement**

CONSIDÉRANT le vœu des membres du Conseil de modifier les dispositions de certains règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le service d'aménagement de la MRC offre ce service;

Il est proposé par Monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu :

De confier les modifications réglementaires souhaitées et la rédaction d'un nouveau règlement à Marie-Pier Lamy du service d'aménagement de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

11. Varia

11.1 Don de la table et des chaises qui ne servent pas à LaRue Bécancour

Note au procès-verbal : la Mairesse, se trouvant en conflit d'intérêt par son poste au sein de l'organisme LaRue Bécancour, se retire des délibérations.

**Résolution numéro 21-06-97 pour faire don de la table et des chaises
inutilisées au bureau municipal à
l'organisme LaRue Bécancour**

CONSIDÉRANT que ce mobilier est non seulement inutilisé, mais qu'il est encombrant;

CONSIDÉRANT le besoin d'un organisme régional à caractère social et sans but lucratif, qu'est LaRue Bécancour;

Il est proposé par Monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu :

De faire don de la table et des chaises qui encombrent le rez-de-chaussée du bureau municipal à LaRue Bécancour.

ADOPTÉE

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

**Résolution numéro 21-06-98 l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée
sur proposition de Monsieur Pierre Sévigny
à 20h08**

Ginette Deshaies, Mairesse

**Daniel René, Directeur général et
Secrétaire-trésorier**